

Séance de lundi 27 mars 2006

PROJET

**VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL**

VINGT ET UNIEME SEANCE

**Lundi 27 mars 2006, à 19h30,
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Jean-Charles Authier (lib), président.

Y compris le président, 37 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popvertssol), M. Olivier Arni (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), Richard Tiépo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : Mme Laurence Gauchat (soc), MM. Christian Boss (rad), François Konrad (popvertssol), Nicolas de Pury (popvertssol).

Le Conseil communal était représenté par, M. Antoine Grandjean, président, (lib), M. Daniel Perdrizat, vice-président, (popvertssol), Mme Françoise Jeanneret (soc), Mme Valérie Garbani (soc) et M. Pascal Sandoz (rad).

Séance de lundi 27 mars 2006

PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance de lundi 13 mars 2006 sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Jean-Charles Authier**, mentionne les éléments suivants :

1. Envoi du communiqué de presse concernant les comptes 2005.
2. Dépôt sur les pupitres du volume des procès-verbaux du Conseil général pour l'année administrative 2004-2005.
3. Lettre du président du PDC à l'adresse des présidents des groupes du Conseil général, comportant ses remarques et observations au sujet du plan de stationnement.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

06-007

Rapport du Conseil communal concernant la vente de deux parcelles de terrain à Pierre-à-Bot Dessous pour l'implantation de la société Kyphon Sàrl.

06-002

Rapport du Conseil communal concernant la modification du plan d'alignement no 85 « Quartier des Fahys », ainsi que la modification des limites de l'article no 9554 du cadastre de Neuchâtel et du domaine public.

06-008

Rapport du Conseil communal concernant la troisième étape du plan de stationnement.

Autres objets

04-503

Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-601

Interpellation de Mme Doris Angst et consorts, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS ». **Réponse écrite du Conseil communal** du 2 mai 2005.

05-501

Postulat du groupe radical, par M. Blaise Péquignot et consorts, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier ».

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

05-502

Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : "Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés".

05-402

Proposition des groupes libéral et radical, par M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

05-503

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts, intitulé «Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public».

06-301

Motion du groupe popvertssol, par M. Blaise Horisberger et consorts, concernant la révision des plans d'alignement.

Séance de lundi 27 mars 2006

06-601

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et M. Philippe Ribaux
concernant la brochure « Information à la population » qui était jointe au matériel de vote pour la votation communale du 2 avril 2006.

Neuchâtel, les 15 et 24 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol



—
CONVOCATION

à la séance ordinaire du Conseil général

de lundi 27 mars 2006, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

Supplément à l'ordre du jour

VINGT ET UNIEME SEANCE

06-601

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et M. Philippe Ribaux
concernant la brochure « Information à la population » qui était jointe au matériel de vote pour la votation communale du 2 avril 2006 (déposée le 24 mars 2006).

Suite à un référendum, la population de la commune de Neuchâtel est appelée à se prononcer le 2 avril 2006 sur l'augmentation de 62 à 64% du coefficient fiscal communal (Arrêté du Conseil général du 5 décembre 2005 modifiant le coefficient fiscal).

Comme il est demandé par la loi, chaque citoyen a reçu avec son matériel de vote une brochure intitulée « Information à la population ». Cette brochure est censée assurer une publicité objective suffisante.

La brochure sur papier glacé multicolore comprend 16 pages :

- L'avis du Conseil Communal figure en multicolore sur les pages de couverture avant et arrière ainsi que sur les 2 premières pages du texte.
- La partie d'information qui devrait être neutre comprend 7 pages également en couleur !

Séance de lundi 27 mars 2006

- L'avis du comité référendaire se trouve dans une écriture plus petite que le reste du texte, noyé au milieu de la brochure sur les pages 12 et 13 en noir et blanc.

Le Conseil Communal peut-il nous dire

- ce qu'a coûté cette brochure « Information à la population » et ce qu'ont coûté les trois dernières brochures des votations précédentes ? N'est-ce pas une provocation de transformer une brochure d'information en plaquette publicitaire multicolore sur papier glacé pour légitimer une augmentation d'impôts ?
- la raison pour laquelle l'on trouve des prises de position du Conseil Communal dans la partie du texte qui devrait être neutre, par exemple :
 - page 5 « Néanmoins, ces économies ne suffisent pas à équilibrer le budget et une augmentation du coefficient fiscal est devenue incontournable pour le porter à nouveau au niveau en vigueur en 2002. »
 - page 6 « Après avoir réduit le coefficient d'impôt, un retour au coefficient fiscal en vigueur en 2002 s'impose. »

Où est la frontière entre information et propagande ?

- pourquoi la partie du comité référendaire est en noir et blanc et dans des caractères plus petits que le reste de la brochure ?
- les critères permettant d'accorder tant de pages d'information au Conseil Communal et seulement tant de pages au comité référendaire sont-ils conformes à la loi cantonale sur les droits politiques?

L'urgence est demandée.

Neuchâtel, le 24 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Antoine Grandjean

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 27 mars 2006

Avant que le président, **M. Jean-Charles Authier** entame l'ordre du jour, il déclare :

- Notre ordre du jour voit une modification sous la forme d'une interpellation avec demande d'urgence. Une autre demande d'urgence concerne une motion du groupe popvertssol. Nous allons d'abord traiter de ces deux demandes d'urgence qui, si elles sont acceptées, ramèneront ces objets en tête des objets du Conseil général, à la suite des rapports du Conseil communal. En ce qui concerne la demande d'urgence du groupe popvertssol, la motion **06-301** concernant la révision des plans d'alignement quelqu'un veut-il s'exprimer?

M. Philippe Loup, président du groupe socialiste, intervient :

- Autant nous sommes d'avis que cette motion trouve sa crédibilité par le fait que ces plans méritent un toilettage, autant il nous apparaît que l'urgence n'est pas une chose essentielle puisque c'est un travail de longue haleine qui ne sera pas terminé la prochaine fois. En définitive, nous avons un ordre du jour qui n'est pas très épais et il nous appartient d'arriver à traiter cette motion rapidement. A ce moment, si chaque fois que l'on a une bonne idée on veut l'urgence, c'est un peu exagéré. Le traitement se fera sur des années, deux ans pour la motion et, ensuite, par rapport aux réponses qui seront données à cette motion, je ne crois pas tellement la nécessité de la traiter en urgence puisque d'ici deux ou trois mois, elle aura encore tout son sens. Nous ne sommes donc pas favorables à l'urgence pour cette motion.

M. Blaise Horisberger déclare :

- Notre demande d'urgence est fondée sur le fait qu'il nous paraissait important que le Conseil général se prononce, en ayant bien entendu conscience du temps que le traitement que cette motion allait prendre, nous trouvions important que l'on se prononce le plus rapidement possible sur son intention, de façon à ce qu'il n'y ait pas, planant dans l'air, la possibilité d'adoption d'une motion ces prochains mois, alors que nous pourrions nous trouver confrontés à d'autres cas ou des questions de modification ou d'application de plans d'alignement. Ainsi nous serons au clair sur cette question et sur le fait que nous étions favorables ou défavorables, selon l'opinion du Conseil général, à cette étude de révision. Il nous paraissait utile que la décision du Conseil général soit prise le plus rapidement possible de façon à éviter des doutes dans l'avenir proche. C'est pourquoi nous avons demandé l'urgence.

Séance de lundi 27 mars 2006

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Je souhaite vous faire part de la position du Conseil communal sur cette demande d'urgence. Il est d'avis qu'il n'y a pas urgence. Rien ne presse. Toutefois, cette demande d'étude, pour autant qu'elle soit acceptée par votre Autorité, prendra bien sûr du temps. Les plans d'alignement, pour certains, existent depuis le début du siècle passé. Ils peuvent donc attendre encore un peu. Pour d'autres, ils sont plus récents, vous le savez, et ils ont justement fait l'objet de propositions de modification. Celui des Fahys en tous cas, est à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui. C'est vous dire qu'une étude sur les plans d'alignement n'est pas urgente en soi et pour utiliser une expression bien de chez nous, nous dirons "qu'il n'y a pas le feu au lac", mais que l'étude a son sens.

Le président soumet donc la question de l'urgence au vote du Conseil général qui la **refuse par 27 voix contre 6**.

Il passe ensuite à la demande d'urgence à propos de l'interpellation **06-601** concernant la brochure "information à la population" qui était jointe au matériel de vote pour la votation communale qui aura lieu le 2 avril 2006.

Mme Amélie Blohm Gueissaz déclare :

- Puisque cette brochure concerne la votation de dimanche prochain, la demande d'urgence s'explique car si nous traitons de ce sujet dans quelques mois, cela n'aura plus le même intérêt.

M. Philippe Loup déclare :

- Le groupe socialiste est d'avis qu'il faut traiter l'éphémère. Nous serons donc favorables à l'urgence.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal partage cet avis et ne s'oppose pas à l'urgence.

Le président soumet donc cette question de l'urgence au vote du Conseil général qui **l'accepte par 29 voix contre 1**.

Séance de lundi 27 mars 2006

**1
06-007**

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant la vente de deux
parcelles de terrain à Pierre-à-Bot Dessous
pour l'implantation de la société Kyphon
Sàrl**

(Du 13 mars 2006)

Séance de lundi 27 mars 2006

M. José Caperos, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie le 23 mars et tout à l'heure, à 18h35. Lors de sa réunion du 23 mars, elle a reçu des informations complémentaires de la part du Conseil communal sur le rapport. En effet, le rapport distribué aux membres du Conseil général était incomplet. Les causes : le refus, par le Conseil général, du rapport **06-033** concernant la demande de crédit relative au programme d'intervention sur le domaine public et la méconnaissance du coût du déplacement des câbles à haute tension traversant les parcelles 14576.

Les coûts liés à l'amélioration de la desserte de deux parcelles à vendre sont estimés à 600'000 francs. Ils ne figurent pas dans le rapport **06-007** puisque le Conseil communal était persuadé de l'acceptation du rapport 06-003. Le déplacement des câbles à haute tension s'élèverait à 900'000 francs, selon l'estimation faite par les Services industriels. Le Conseil communal avait pris connaissance du prix de ces travaux quelques heures avant sa réunion avec la Commission financière. Lors de l'explication du rapport, le Conseil communal proposait d'ajouter deux arrêtés pour expliquer l'affectation de 600'000 et 900'000 francs d'investissements supplémentaires nécessaires à l'implantation de l'unité de production.

Si la première dépense figure dans la planification financière 2006-2009, il n'en va pas de même avec la deuxième, raison pour laquelle la Commission devait donner un préavis. Selon le Conseil communal, la société Kyphon souhaite commencer la construction de l'unité de production le plus rapidement possible. Le Conseil communal a conscience de bousculer notre Autorité, mais il est persuadé que c'est dans l'intérêt de la ville. Il explique le projet ainsi que les répercussions positives pour la commune. Les membres de la Commission financière se posent des questions quant au rapport coût-bénéfice de l'implantation de la société Kyphon dans la zone de Pierre-à-Bot et le besoin de déplacer les câbles à haute tension. Le Conseil communal explique que pour le projet Kyphon, les câbles doivent être déplacés. Si certains membres de la commission sont favorables au projet Kyphon, d'autres doutent de l'apport économique pour la ville et demandent des renseignements complémentaires concernant le prix des travaux impliquant le déplacement des câbles à haute tension. A la suite d'une discussion animée, les membres de la Commission, tout en reconnaissant, sur le fond, le besoin d'agir vite, considèrent que la forme n'était pas respectée. Pour se prononcer en connaissance de cause, la Commission financière et le Conseil général ne peuvent pas se

Séance de lundi 27 mars 2006

contenter d'un chiffre global. De plus, la Commission n'est pas d'accord de travailler dans les conditions qu'elle a dû accepter ces derniers temps. Le Conseil communal lui a présenté des rapports incomplets et estampillés "à étudier et décider rapidement". Pensez aux rapports concernant le cautionnement d'un prêt à la Fondation pour l'insertion socioprofessionnelle et l'établissement de la Fédération internationale de gymnastique à Neuchâtel, pour ne citer que les plus récents.

Dans ces conditions, la Commission n'était pas d'accord de se prononcer sur le rapport Kyphon. Sur le fond, elle accueille favorablement les arguments développés par le Conseil communal. Néanmoins, elle demande au Conseil de lui fournir les détails sur la dépense de 900'000 francs avant le week-end et propose une réunion pour le lundi 26 mars, à 18h35. La réunion se termine avec l'acceptation de ces deux propositions par les 10 membres de la Commission présents.

Aujourd'hui, la Commission financière s'est réunie à 18h35 puisqu'elle avait reçu, samedi, les documents demandés le 23 mars. Dans la présentation de ces documents, le Conseil communal nous indique que les câbles seront tout simplement déplacés, pas remplacés. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir un amortissement. Il a donné d'autres renseignements techniques. Les membres de la Commission financière ont posé plus ou moins les mêmes questions que la dernière fois : est-il nécessaire de déplacer ces câbles? En effet, nous avons remarqué que le bâtiment a une emprise au sol de 1'600 mètres carrés sur une parcelle d'au moins 7'200 mètres carrés. Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi il faut déplacer ces câbles alors que la surface est quatre fois plus importante que l'emprise du bâtiment. Les explications seront données tout à l'heure par le Conseil communal. Autre question posée : si notre Autorité ne prend pas de décision concernant les deux projets d'arrêtés, que risque-t-il de se passer avec l'implantation de Kyphon sur le territoire neuchâtelois? A la fin de la séance, le Conseil communal a donné des explications dans tous ces domaines et la Commission a passé à la votation des deux arrêtés ainsi : sur le deuxième arrêté, les membres de la Commission ont accepté par 12 voix contre 2 et sur le troisième arrêté, il a été accepté par 6 voix, contre 3 et 5 abstentions.

M. Raymond Maridor, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Comme on le dit du côté de Pierre-à-Bot, il faut savoir parfois "prendre le taureau par les cornes". Et c'est "c'Kyphon". Eh oui, le Conseil communal nous soumet, dans l'urgence, un rapport qui a un côté

Séance de lundi 27 mars 2006

enthousiasmant en ce sens qu'il traite de la venue d'une nouvelle entreprise sur les hauts de notre ville. On sait en effet que Swissgenetics et le secteur agricole, contrairement à ceux qui font dans le médical, ne sont plus la colonne vertébrale du développement économique de Neuchâtel, loin s'en faut. On sait aussi que Swissgenetics envisage de regrouper ses activités sur le site de Zollikofen. Il y a donc véritablement une opportunité de valoriser les articles 14576 et 14541 de notre cadastre en les offrant pour l'implantation d'une entreprise prometteuse, au moins à moyen terme, en termes de développement économique, sous-traitance par exemple, sans parler de la construction et de l'aménagement, en termes d'emplois, voire en termes de rentrées fiscales à moyen terme. Sommes-nous donc dans un scénario idéal? Voyons plutôt.

On pourrait se laisser aveugler par les aspects financiers et oublier les perspectives économiques. Je résisterai à cette tentation. A première vue, on a un peu l'impression que, d'un point de vue purement financier, l'affaire n'est pas aussi avantageuse que cela. La reprise du droit de superficie de l'article 14576 du cadastre correspond à une indemnité contractuelle de retour de 50 à 80 % de la valeur vénale, suivant le type de locaux. Cela conduit la Ville à débourser la bagatelle de 1,365 million de francs. Il faut reconnaître que ce montant est très élevé. Il est trop élevé, mais il n'y a rien à faire puisque la Ville subit en l'occurrence les effets d'un accord conclu en 1966 où le contexte en termes d'aménagement du territoire de cette zone était tout autre.

La vente de cet article, augmenté du 14541, au Crédit Suisse pour l'implantation de Kyphon, s'élève à 150 francs le m², soit un montant de 1'105'200 francs. Disons-le clairement : le prix de vente du terrain est, compte tenu des prix du marché, très intéressant pour la Ville. Ce qui l'est moins, c'est cette fichue reprise du droit de superficie. Encore heureux que l'Etat accepte de prendre en charge les frais de démolition et encore heureux que la vente des terrains voisins, vendus à Alfred Muller SA, renfloue quelque peu la faible fortune de notre commune. A cela s'ajoute bien sûr le cadeau de dernière minute, soit le déplacement des câbles électriques à haute tension, estimé à 900'000 francs. Tout cela, compris dans un raisonnement strictement financier, paraît cher. Mais, au-delà des considérations financières et comptables, il y a les perspectives de développement du site de Pierre-à-Bot Dessous. Admettons l'augure, comme il a été écrit et dit, que Kyphon va se développer et va développer des synergies, espérons-le, va créer des emplois. La qualité de la main-d'œuvre dans la région n'est-elle pas un élément de choix d'implantation? On peut même espérer voir venir des

Séance de lundi 27 mars 2006

contribuables intéressants. Nous sommes d'avis que la promotion économique est positive pour notre Canton et notre région si on en croit l'évaluation qui a été faite récemment. C'est un investissement dans l'avenir, en l'occurrence dans le secteur médical, qui devient progressivement l'un des fleurons, en tant que centre de compétence, à côté de l'horlogerie, la microtechnique et les nanotechnologies. Ce n'est pas à négliger. L'arrivée de Kyphon peut contribuer à atteindre cette masse critique qui rendrait cette région encore plus attractive pour l'investissement productif.

D'aucuns regretteront, dans nos rangs, l'exonération fiscale. Mais, que peut-on y faire? Pas grand chose! L'exonération, élément de la concurrence fiscale est une réalité qu'il faut admettre, sous peine de marginalisation économique probable. Adieu les centres de compétence que je viens de mentionner. On sait toutefois que, pendant les premières années, une entreprise qui s'implante et investit, ne dégage pas beaucoup de bénéfices. Espérons donc qu'elle en dégagera beaucoup lorsque le délai d'exonération sera échu. Je pense que les investissements prévus, dépassant les 20 millions de francs en aménagements de locaux, sont une démonstration de la volonté de cette entreprise de rester sous nos cieux. De plus, le rapport fait état d'une volonté de créer un centre de recherche et de développement, sans parler d'efforts de diversification. Tout cela paraît intéressant. Mais, pourquoi faut-il que ce soit le Crédit Suisse qui achète ce terrain et pas Kyphon directement? Si les perspectives sont bonnes, les conditions offertes également, pourquoi ne pas faire ce pari sur l'avenir et devenir, à long terme, propriétaire d'une entreprise dont Neuchâtel veut faire sienne? Nous aimerions bien être rassurés sur ces aspects.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans relever un problème d'information. Comme vous le savez, la Commission financière n'a siégé que jeudi soir, soit après que les groupes se sont réunis pour préparer cette séance. C'est très dommage car, de ce fait, les deux tiers des conseillers généraux ne sont pas vraiment en situation de se prononcer sur les arrêtés additionnels qui traitent d'une part de l'élargissement et du prolongement de la voie publique dans ce quartier et, d'autre part, du déplacement d'une batterie de câbles à haute tension. Quel coût exact aura ce dernier ouvrage? Est-il indispensable? Les parcelles réduites ne pourraient-elles pas faire l'affaire? Les membres de la Commission financière viennent d'obtenir certaines informations mais nous demanderons au Conseil communal de donner ces informations lors de cette séance plénière. En conclusion, le groupe socialiste, en tout cas une grande partie de celui-ci, votera le rapport et l'arrêté figurant dans le

Séance de lundi 27 mars 2006

dit rapport. Quant aux arrêtés additionnels, nous nous prononcerons sur la base des explications que le Conseil communal nous donnera.

Mme Anne Frédérique Grandchamp, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Il est très réjouissant de voir une nouvelle entreprise venir s'installer dans notre commune. Ceci baissera peut-être le chômage. Certains problèmes méritent toutefois d'être discutés. Pourquoi vendre ce terrain en dessous du prix de sa valeur, sachant que les finances de la commune ne sont pas bonnes? Le rapport nous informe que la somme de 970'000 francs, provenant de la vente de la parcelle voisine à la société Alfred Muller SA permettra de combler cette différence de prix dans les comptes de la Ville. Quand interviendra cette vente permettant de combler cette différence et qui paiera les intérêts de la somme que la Ville prélève sur sa fortune nette pour combler cette différence? L'udc se demande si la Ville ne brade pas ses terrains et ne vide pas ses caisses de manière inconsidérée.

La société Kyphon s'est dite intéressée par l'accès aisément du secteur par les transports publics, mais s'est-elle inquiétée des horaires de ces transports en commun? En effet, si les personnes qui travaillent en production dans des salles blanches seront engagées en horaire d'équipes, elles ne seront pas à l'heure le matin à leur travail et lorsqu'elles finiront, le soir à 22 heures, elles devront patienter en tous cas 30 minutes avant de pouvoir prendre le prochain bus si elles manquent celui qui passe au moment où elles terminent leur travail. Il est plus pratique de prendre son véhicule si on ne veut pas être en retard à son travail le matin et ne pas rentrer à la maison trop tard le soir. Le Conseil communal sait-il si la société Kyphon s'est inquiétée de cette problématique?

On nous apprend la création d'une centaine d'emplois, mais en faveur de qui? Pour des personnes habitant le canton ou pour les frontaliers? A voir le taux de frontaliers engagées par un grand nombre d'entreprises installées sur sol neuchâtelois, près de la frontière, il ne faut pas oublier que les personnes habitant le canton paient des impôts et font leurs achats dans notre région, ce qui n'est pas le cas des frontaliers. En conclusion de quoi, l'udc se demande si les efforts pour favoriser l'emploi des transports publics ne pénalisent pas les employés qui habitent dans la région par rapport aux frontaliers qui devront de toute manière utiliser leur automobile et si le Conseil communal a pris toutes les précautions pour éviter de favoriser des entreprises qui profitent de nos conditions

Séance de lundi 27 mars 2006

avantageuses pour s'implanter dans notre région et créer des emplois qui, somme toute, ont plutôt l'air de diminuer le chômage des pays voisins, mais pas celui des personnes qui vivent dans notre contrée.

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol réserve sa décision vis-à-vis du rapport présenté. En effet, nous sommes tout d'abord étonnés que la transaction proposée, soit le rachat d'un droit de superficie par une vente de terrain, se solde par une différence négative dont le montant serait prélevé sur la fortune nette de la Ville, laquelle attend encore le verdict du 2 avril pour reprendre quelques couleurs. De plus, la transaction fait apparaître un intermédiaire, le Crédit Suisse, qui, lui, ne connaît pas de difficultés de trésorerie et qui pourrait peut-être se charger d'équilibrer la transaction. Nous vous demandons donc de nous éclairer sur le rôle de cet intermédiaire. Nous nous interrogeons également sur le montant du prix du terrain fixé à 150 francs le mètre carré. Est-ce un prix approprié? S'il était plus élevé, il permettrait peut-être d'équilibrer la transaction sans avoir à entamer la fortune de la Ville.

Nous aimerais savoir si Kyphon a été exemptée d'impôts et si vous avez prévu d'exiger de cette entreprise qu'elle reste dans la commune au moins cinq ans après la fin de son exonération? Et si, dans le cas d'un scénario moins rose, l'entreprise décidaient de mettre la clé sous la porte, est-il prévu qu'elle rembourse les sommes épargnées par l'exonération? En ce qui concerne les places de travail, pouvez-vous nous dire combien d'employés de Swissgenetics seront déplacés à Zollikofen? Sur un autre plan, pouvez-vous nous indiquer quelle est la part des employés de Kyphon qui devrait s'établir à Neuchâtel pour que le bilan financier des départs prévus soit favorable à la Ville? Enfin, nous non plus, nous n'avons pas de tabou et nous aimerais que la Ville, lorsqu'elle négocie l'implantation d'une entreprise, se soucie de la création de places d'apprentissage. Dans le cas de Kyphon, la Ville a-t-elle négocié l'ouverture de places d'apprentissage et de places de stage? En cas de refus de l'entreprise, la Ville a-t-elle prévu de demander le versement de sommes compensatoires au Fonds cantonal des places d'apprentissage? Ne nous répondez pas que nous sommes de doux idéalistes ignorant les dures lois du marché. Les entreprises, même les plus rapaces, ont entendu parler de l'éthique et sont sensibles à leur image. En conclusion, nous attendons vos réponses pour décider de l'acceptation ou de refus de ce rapport.

Séance de lundi 27 mars 2006

M. Philippe Ribaux, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Au vu du rapport qui nous a été remis, les groupes radical et libéral, dans un premier temps, étaient favorables à l'adoption du projet. En effet, ce sont des terrains qu'il faut mettre en valeur et la proposition de la société Kyphon semblait tout à fait aller dans le sens poursuivi par la commune à cet endroit depuis plusieurs années, ceci d'autant plus que cette société s'intègre bien dans le tissu économique du type que nous cherchons à développer ici depuis un certain temps. Nous aurions peut-être eu quelques questions annexes, notamment liées à la vente du terrain. Nous savons que les entreprises des Etats-Unis ne connaissent pas ou peu le système de droit de superficie et qu'elles sont peut-être réticentes à entrer en matière pour une telle forme juridique de propriété ou de jouissance. Néanmoins, c'est d'ailleurs ce qui s'était produit avec l'entreprise Baxter, ne serait-il pas possible, ces gens sont intelligents, d'une fois ou l'autre, d'entrer en matière avec une de ces entreprises pour un droit de superficie, si cela se révélait plus judicieux?

Nous nous proposons de poser quelques questions quant au déplacement de ce câble que l'on nous avait annoncé en séance de groupe, mais sans pouvoir nous donner beaucoup de détails à ce sujet. Il nous semblait, à ce moment, qu'il s'agissait d'un problème pratiquement annexe et que nous pourrions nous prononcer en toute connaissance de cause le moment venu. Or, à voir la manière dont les choses se sont déroulées ces derniers jours, et notamment ce soir, nous pouvons véritablement nous demander si le Conseil communal veut véritablement voir s'implanter cette société à Pierre-à-Bot dessous, tellement il y a d'aspects problématiques dans la manière dont ce dossier a été traité.

Nous découvrons ce soir deux projets d'arrêtés "surprises" qui portent sur des sommes non négligeables, sans que la plupart d'entre nous aient été au courant de ces projets d'arrêtés, s'ils n'ont pas été informés par les membres de leur groupe qui font partie de la Commission financière, c'est la première surprise. Deuxième élément, nous apprenons ce soir, par la voix du rapporteur de la Commission financière, que le Conseil communal avait spéculé sur l'adoption du rapport qui devait concerner notamment l'aménagement des équipements de cet endroit et que nous avons refusé dernièrement, ce qui fait qu'il n'aurait pas été plus précis sur ces aspects dans le rapport dont nous devons parler ce soir. C'est tout de même étonnant. Cela dit, le rapport précédent ayant été refusé, il est étonnant aussi que nous n'ayons alors aucune information sur l'intention de Conseil communal de nous présenter ce soir deux projets

Séance de lundi 27 mars 2006

d'arrêtés portant notamment sur la réalisation d'une première étape d'élargissement et de prolongement de la voie publique à cet endroit. Personne n'est informé. Enfin, la Commission financière doit travailler en catastrophe. Elle doit redemander une séance parce que les chiffres qui lui sont fournis sont beaucoup trop vagues ou pas assez précis. Elle délibère ce soir encore. On l'a vu par son résultat, qu'elle n'était certainement pas satisfaite de la teneur et de l'ampleur des discussions qui ont pu avoir lieu ce soir, au vu du résultat du vote, ce qui prouve bien sa perplexité. En plus de cela, ses membres n'ont, bien entendu, pas non plus pu informer les membres du Conseil général de leur groupe du résultat de leurs discussions. Nous allons donc refaire, ce soir, une fois encore, la discussion de la Commission financière et nous nous demandons à quoi rime le fonctionnement de nos institutions.

De manière plus générale, nous devons effectivement donner suite, en tous cas nous déclarer d'accord avec les propos qui ont été tenus par le rapporteur de la Commission financière qui souligne qu'il ne s'agit pas là d'un cas isolé, mais bien d'une tendance qui a marqué le traitement de nombreux rapport depuis quelques mois. Nous ne pourrons pas accepter que le Conseil communal continue dans cette voie, sous peine de mettre gravement nos propres travaux et leur crédibilité en danger. Enfin, le Conseil communal va certainement s'exprimer, il va nous donner des explications, mais, au vu de ce qui vient de se passer, quelle crédibilité pouvons-nous encore lui accorder ce soir? Je pose la question!

Pour les groupes radical et libéral, nous ne nous prononçons pas encore sur aucun projet d'arrêté avant d'avoir entendu les explications du Conseil communal et avant d'en avoir débattu.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice de la promotion économique, déclare :

- Effectivement, la procédure utilisée pour présenter les deux projets d'arrêtés qui ne figurent pas dans le rapport est inhabituelle et cette procédure ne convient pas non plus au Conseil communal. C'est bien parce qu'il y avait urgence et nécessité que le Conseil communal s'est résolu à vous proposer ces projets et n'a pas simplement retiré le projet et abandonné le dossier. C'est aussi le signe qu'en matière économique le rythme des décisions politiques ne correspond pas au rythme des décisions en matière économique et nous avons affaire, dans le dossier de la promotion économique, à des décisions terriblement rapides, qui doivent être prises au jour le jour pour pouvoir remporter des dossiers. Il faut aussi relever que le canton de Neuchâtel, et c'est sa force sur le

Séance de lundi 27 mars 2006

plan de la promotion économique, est plus rapide que bien des cantons voisins qui ne réussissent pas, je parle là du Canton, à avoir la rapidité de décision pour emporter des projets. Le canton de Neuchâtel est un exemple en Suisse, s'agissant de la promotion économique. Nous savons qu'elle est actuellement remise en cause et à l'étude dans une Commission consultative du Conseil d'Etat et que le Conseil d'Etat va prochainement présenter un rapport au Grand Conseil concernant les outils de cette promotion, mais, toujours est-il que la différence faite entre les cantons se marque justement sur la rapidité et la capacité de mobiliser les services cantonaux et les communes autour de projets pour réussir des implantations.

La promotion économique a récemment annoncé son bilan pour l'année 2005; il est excellent au niveau du nombre d'entreprises créées, au niveau du nombre d'emplois qui découleront finalement des entreprises créées dans le canton de Neuchâtel et je dirai que nous pouvons être fiers des résultats. Mais, il y a un "hic". Effectivement lorsqu'une collectivité publique est impliquée dans le dossier, il y a des processus et des procédures qui ne sont pas en phase avec le rythme des décisions en matière économique.

Il faut dire que ce projet était particulièrement complexe, dans la mesure où nous avions, d'une part, Swissgenetics qui devait prendre des décisions sur son avenir qui ne se déroulera pas à Neuchâtel, s'agissant aussi de sa nouvelle construction à Zollikofen et, en même temps, nous devions pouvoir ficeler un dossier de vente qui tienne compte de ces deux aspects, qui ne sont pas parfaitement synchronisés et qui rendaient le dossier particulièrement complexe.

Au niveau du rythme de ce dossier, nous avons réuni, à l'interne, un groupe de travail, le 25 janvier, puisque nous avons eu connaissance, par la promotion économique cantonale, de l'intention de Kyphon de s'intéresser à ce terrain. Connaissant effectivement la difficulté avec Swissgenetics, le 25 janvier, les responsables des services se sont rencontrés avec l'architecte du projet et ont déjà examiné les éléments de relations entre la Ville et les mandataires de Kyphon et du Crédit Suisse. Swissgenetics a pris une décision vers le 20 février. Entre-temps, nous avons dû procéder à l'expertise, obtenir un accord, non seulement de la direction de Swissgenetics, mais de son conseil d'administration et informer cette société que nous étions d'accord avec la reprise, mais qu'il y avait une intention de vente derrière, et l'informer que, alors qu'elle voulait deux ans de délais pour quitter les lieux, nous

Séance de lundi 27 mars 2006

ne lui laisserions que quelques mois pour les quitter car nous avions un projet intéressant qui pouvait prendre place sur ces terrains.

La direction de Swissgenetics a été très ouverte, comme elle l'avait d'ailleurs été à l'époque du dossier de Quark, même si cela ne l'arrangeait pas vraiment, pour accepter d'accélérer sa décision de regroupement à Zollikofen, pour permettre justement à la Ville de Neuchâtel de développer des activités et des emplois sur le site.

Le nombre d'emplois chez Swissgenetics est de 14. C'est principalement de la maintenance. Sur le plan fiscal, cela n'apporte plus grand chose puisque c'est une société coopérative. L'essentiel des revenus est taxé dans le canton de Berne. Il n'y a donc que peu d'intérêt ou pas du tout, pour la Ville, sur le plan fiscal puisque l'entreprise n'avait gardé que la conservation des semences et que la gestion de ces semences et tout le reste de l'activité commerciale se déroulait ailleurs. Petit à petit, la société a désinvesti le site de Pierre-à-Bot et la décision finale a été de regrouper sur un autre site. Sur le plan des emplois, nous ne perdons pas grand chose, même si nous avons tenté d'obtenir le regroupement en ville de Neuchâtel. Même s'il avait eu lieu, il ne l'aurait pas été à Pierre-à-Bot, car la société cherchait plutôt des locaux du côté de la gare des CFF. Il s'agit de 45 emplois à Zollikofen, 15 à Neuchâtel et le fait de faire voyager 45 personnes dans l'autre sens n'était pas le choix de la société.

Les techniciens se sont donc rencontrés, et c'est vrai que l'existence, si on parle de la ligne électrique, était connue, puisque les plans avaient été remis. Sans doute, et nous l'avons expliqué à la Commission financière, que l'architecte du projet n'a pas mesuré l'importance de ce câble puisqu'il pensait que, comme dans toute construction, il arrive que des câbles électriques et des câbles d'alimentation soient déplacés. Il pensait avoir affaire au même type de câble à moyenne ou basse tension que l'on trouve un peu partout dans les territoires bâties. Le fait qu'il s'agissait d'un câble à haute tension a été découvert, par l'architecte du projet, assez tardivement, au mois de mars, ce qui nous a amené à devoir examiner le déplacement de ce câble puisque la nécessité d'utilisation maximale du terrain l'impliquait. Il faut savoir que le plan d'alignement, dans ce secteur, passe dans la parcelle, au nord, et que ces câbles sont effectivement sur l'alignement sur lequel le bâtiment sera construit. Par ailleurs, il s'agit d'un terrain assez complexe sur le plan de la construction car il y a une grande différence de niveau entre la route, au nord, et l'essentiel du terrain, au sud, et qu'il s'agit de réduire la différence de niveau. Ce rattrapage ne peut se faire que par une

Séance de lundi 27 mars 2006

excavation importante dans la partie nord du terrain. En excavant de manière importante, environ 6 mètres, on tombe dans ces câbles électriques, ce qui nécessite ce déplacement.

Je voudrais aussi rappeler au Conseil général que ce n'est pas la première fois que nous faisons des investissements pour permettre l'accueil d'entreprises. Cela a été le cas pour Baxter. Ce sont des investissements de plus de 3 millions de francs que le Conseil général avait accepté, à l'époque, pour permettre l'implantation de Baxter. Il y avait aussi des câbles à haute tension enterrés à déplacer. Il y avait, en plus des câbles à haute tension aériens à mettre en terre. Il y avait une station électrique moyenne tension à construire, d'ailleurs elle ne l'a pas encore été, une réserve a été faite sur la vente du terrain pour cette construction, lors de l agrandissement de Baxter. Il y avait, en plus de cela, un problème important de canalisation puisque Baxter utilise beaucoup d'eau. Les investissements pour permettre l'implantation de Baxter avaient été significatifs et je crois qu'en termes d'emplois, personne, jusqu'à aujourd'hui, n'a regretté ces investissements.

Je précise, au passage, que Baxter a changé de production, puisqu'elle était censée faire du sang artificiel et qu'aujourd'hui, elle produit des médicaments pour des maladies du sang. Elle a renoncé à la production pour laquelle elle s'était implantée au départ.

Effectivement, le bilan entre le rachat des bâtiments, la reprise du droit de superficie et la vente des terrains n'est pas pleinement positif puisqu'il s'agit d'un montant de l'ordre de 260'000 francs qui devra être prélevé à la fortune nette. La société Kyphon et, respectivement, le Crédit suisse ont eu connaissance de ce bilan. Le terrain est vendu à 150 francs le mètre carré, alors qu'il a été vendu à 130 francs le mètre carré, il y a une année, à Alfred Muller, juste à côté, un terrain nu et parfaitement exploitable sans câbles électriques. La société Kyphon a donc accepté de tenir compte du coût de reprise des bâtiments et de passer de 130 à 150 francs, pour tenir compte aussi de la perte liée à la reprise du droit de superficie. Il ne s'agit pas d'un prix d'ami. A Baxter, nous avions vendu le terrain à 80 francs le mètre carré, il y a une dizaine d'années. Nous sommes presque au double de ce prix et dans les terrains que la promotion économique a à disposition, à Cortaillod, Boudry, Cressier, c'est généralement un prix autour de 120 francs le mètre carré qu'ils sont vendus. Il s'agit donc plutôt du haut du panier en matière de terrains industriels. Mon collègue, Directeur des domaines, me rappelle que nous avons vendu, à 80 francs, à Boudry, à l'Etat, actuellement en zone agricole, mais qui va être dézoné, pour permettre des activités

Séance de lundi 27 mars 2006

économiques. Certainement que l'Etat le revendra entre 100 et 120 francs, équipé, mais, toujours est-il que nous n'avons pas considéré qu'il s'agissait de prix d'amis et, sur le littoral neuchâtelois, pour des implantations, il s'agit plutôt d'un prix élevé. Kyphon a accepté de faire un pas pour éviter que la différence soit trop élevée, mais il faut se souvenir que le dossier Alfred Muller, à l'est des bâtiments de Kyphon, ces terrains rapporteront un bénéfice net de l'ordre de 900'000 francs. Globalement donc l'opération est positive. Il arrive que l'on gagne, il arrive aussi que l'on perdre, mais ici, il s'agit d'un investissement et il apparaît au Conseil communal que cela vaut la peine. Il était absolument nécessaire, pour accepter de reprendre, avant terme, ce droit de superficie, de pouvoir revendre le terrain immédiatement.

Si nous reprenons, pour 1,365 million de francs, des bâtiments vétustes, de hangars, des dépôts et de garages, je ne vois pas comment nous pourrions les valoriser ou les rentabiliser. Vu la situation financière de la Ville, la reprise de ce droit de superficie est tout simplement exclue si nous ne pouvons pas revendre immédiatement ces terrains. Maintenir jusqu'en 2016 une activité dans ce secteur où on peut tout juste installer des garde-meubles et du stockage, alors que la Ville ne dispose que de très peu de terrains à valoriser, ce serait vraiment un certain gâchis au niveau de l'utilisation des terrains puisque je vous rappelle qu'il est parmi les derniers terrains en propriété de la Ville dévolus à des activités économiques. Il nous apparaît donc qu'il est urgent de trouver une solution pour mieux les valoriser.

A propos de la vente à Alfred Muller, elle aura lieu en principe cette année. Le permis de construire sera déposé en avril ou mai, donc le dossier se décante. Dès le moment où la société Alfred Muller aura le permis de construire, la vente du terrain sera réalisée. Les deux opérations sont donc parfaitement synchronisées, et sur le plan de la fortune, c'est le moment où nous pouvons opérer ce transfert.

Il y a des critères au niveau du soutien de la promotion économique à des projets. Ces critères figurent d'ailleurs dans la loi de 1978 sur la promotion de l'économie cantonale. Ils définissent en particulier la création de nouvelles places de travail ou le maintien, à long terme d'emplois. Un critère important est aussi le caractère novateur, la diversification, la haute valeur ajoutée et l'utilisation de personnel qualifié. S'agissant de ce critère, nous sommes parfaitement dans cette situation avec la société Kyphon car il y aura des activités de production, c'est un deuxième site dans le monde après celui de Californie et, compte tenu de la forte croissance des activités, la société souhaite avoir

Séance de lundi 27 mars 2006

une usine pour produire des appareils médicaux ailleurs dans le monde et précisément à Neuchâtel. Cela nécessite donc du personnel qualifié, mais il y a aussi de la recherche et du développement puisque Kyphon étudie aussi le développement d'autres instruments médicaux. C'est donc aussi important que l'innovation perdure et que la société développe d'autres produits dans cette gamme novatrice. On le sait, les efforts de la promotion économique, depuis longtemps, cherchent à diversifier le tissu économique neuchâtelois, d'être moins dépendant de l'horlogerie, tout en utilisant les compétences et les forces en lien avec cette industrie et la microtechnique. Là, nous sommes dans cette perspective.

Il y aura aussi des activités de marketing et de finance puisque la société Kyphon possède différentes sociétés en Europe et le centre de Neuchâtel va regrouper toutes les activités de vente des sociétés implantées en Europe. Il y a donc aussi des compétences en matière de gestion, de marketing et de finance. Nous voyons donc qu'il s'agit d'une entreprise qui n'offrira pas qu'un type d'emplois. Il n'y aura pas que des frontaliers. La question n'a d'ailleurs pas encore été posée. Il n'y aura pas non plus que des emplois super-qualifiés, mais aussi des emplois plus simples dans la production.

Pour les places d'apprentissage, effectivement, il est prématuré, au moment de la vente du terrain, de signer des contrats d'apprentissage ou d'avoir des engagements concernant de tels contrats. Mais nous savons que le Service de la formation professionnelle du Canton va rencontrer les entreprises, les sensibiliser à cette question. Baxter engage désormais des apprentis. Ce n'était pas le cas au début puisque les sociétés américaines ne sont pas très ouvertes aux apprentissages car c'est un type de formation qu'elles ne connaissent tout simplement pas. On rencontre toutefois de l'ouverture lorsque les négociations ont lieu. Il est donc prématuré d'exiger des places d'apprentissage, mais, par la suite, ce sera possible et je suis persuadée que le Service cantonal, c'est son rôle, va aussi rencontrer la direction pour la convaincre.

Pour la marche des affaires, il est vrai que le dossier est allé très vite en raison de la nécessité, pour Kyphon, d'ouvrir un second site de production très rapidement. Le rythme prévu exige que le bâtiment soit terminé en juillet 2007. La demande de permis de construire sera faite au début mai. Après, il y aura, entre le mois de juillet et le troisième et quatrième trimestre 2007, des homologations car le domaine médical génère des exigences très pointues en matière d'hygiène et de configuration des locaux. A la fin 2007, le bâtiment sera en production.

Séance de lundi 27 mars 2006

La société a déjà commencé à engager du personnel pour les activités du domaine de la finance, du marketing et de la vente. Pour la production, il faut bien entendu d'abord construire le site pour pouvoir la développer.

Nous avons indiqué, dans le rapport, que le chiffre d'affaires de Kyphon a augmenté de 40 % en 2005. J'ai davantage de précisions. Dans ce chiffre d'affaires, 19 % concernent des ventes hors des Etats-Unis, et la partie de vente hors USA a augmenté de 87 % en 2005. La croissance des affaires à l'étranger de cette société est impressionnante et le potentiel est très fort, raison pour laquelle cette société a besoin rapidement de locaux pour avoir un deuxième site de production.

Concernant les exonérations d'impôt, il y a une exonération sur le bénéfice, pas sur le capital, durant dix ans. Ce sont des conditions standard en matière de promotion économique et d'accueil de nouvelles entreprises. Par contre, les retombées en terme fiscal, si on compte les emplois, sont évaluées à 1 million de francs par an, au moment où il y aura une centaine d'emplois, soit lorsqu'elle aura atteint l'objectif de la première étape de son implantation à Neuchâtel. L'impôt sur le capital n'est pas exonéré et, compte tenu des investissements qui seront faits à Neuchâtel, le capital sera augmenté régulièrement, aussi avec le regroupement des autres sociétés en Europe sur la centrale de Neuchâtel. Le capital, vu qu'il augmentera, alimentera aussi davantage les recettes fiscales. Sur le plan des avantages fiscaux, nous sommes parfaitement dans la loi. C'est le Conseil d'Etat qui négocie ces avantages fiscaux et la commune n'est même pas consultée. Elle n'a donc pas son mot à dire dans ces décisions et c'est incontournable dans une activité de promotion économique. Tous les cantons le font. A l'étranger, en France par exemple, les terrains sont parfois offerts par les communes. Nous sommes donc dans une situation de concurrence extrême au niveau économique et les conditions neuchâteloises ne sont plus avantageuses qu'ailleurs en Suisse. Cela correspond à l'application de l'arrêté Bonny dans ce genre de dossier.

Les Neuchâtelois se sont souvent battus à Berne pour maintenir en vigueur cet arrêté Bonny qui ne concerne pas toutes les régions de Suisse. C'est donc un instrument de politique régionale pour permettre aux régions d'avoir aussi un développement économique et éviter ainsi de concentrer uniquement dans deux ou trois centres, en Suisse, toutes les activités économiques. C'est donc dans le cadre de ces instruments de promotion économique que cette société vient s'établir à Neuchâtel.

Séance de lundi 27 mars 2006

Faut-il déplacer ce câble électrique? Nous avons en effet su très tardivement qu'il y avait un problème avec ce câble qui se situe au nord du terrain. Nous avons demandé aux architectes et aux ingénieurs de renoncer au déplacement de ce câble. Pour Kyphon, c'est exclu car la conception du bâtiment implique de pouvoir construire jusqu'au niveau de l'alignement. Il n'y aura donc pas de dérogation au plan sectoriel et aux conditions de construction du secteur. S'il n'y a pas de dérogation ni en hauteur, largeur, longueur et que les règles de construction sont respectées, il y a aussi beaucoup moins de possibilités d'opposition au projet. Mais ce câble doit être déplacé. Si le Conseil communal vous propose le crédit nécessaire à ce déplacement, c'est bien parce qu'il a la conviction que d'autres solutions ne sont pas possibles. Nous avons demandé de les étudier, de trouver un moyen de construire ce bâtiment en maintenant ce câble à l'emplacement actuel. Cette possibilité n'a pas été retenue et c'est la raison pour laquelle nous proposons le crédit nécessaire au déplacement de ce câble.

Nous admettons parfaitement que les formes n'ont pas été respectées car nous ignorions, au moment de l'adoption du rapport, le montant nécessaire au déplacement de ce câble puisque cette nécessité est apparue très tard dans le processus de décision.

Sur la question du Crédit suisse, la société Kyphon va investir des montants très importants, plusieurs millions de francs dans les équipements du bâtiment. Elle préfère laisser, dans un premier temps, au Crédit suisse le soin du financement des murs. Il est assez probable que, dans un deuxième temps, Kyphon rachète le bâtiment au Crédit suisse. C'est donc le montage financier qui a été décidé. Ce n'est pas dans l'esprit de pouvoir déménager et quitter Neuchâtel plus vite, mais c'est dans la volonté de concentrer les moyens dans le développement de ses activités commerciales plutôt que dans des murs. Ce n'est pas exceptionnel et c'est la tendance aujourd'hui. Il y a des investisseurs pour les bâtiments et les entreprises préfèrent louer qu'être propriétaires des murs. C'est la raison pour laquelle nous avons vendu des terrains à Alfred Muller. Nous savons aussi que la rapidité en matière économique veut que nous disposions de locaux bien adaptés très rapidement pour pouvoir accueillir des entreprises. Une construction qui prend plus d'une année, c'est long pour une société qui n'a pas la capacité de pouvoir répondre aux besoins du marché et, dans son domaine, les besoins sont avérés. Aujourd'hui, elle fait face à des problèmes de capacité de production avec l'usine des Etats-Unis. Voilà donc les raisons du déplacement du câble.

Séance de lundi 27 mars 2006

En ce qui concerne la route, ce n'est pas un rapport refusé par le Conseil général, c'est le rapport que le Conseil communal a retiré lors de la dernière séance et l'aménagement de la route de Pierre-à-Bot figurait dans ce rapport. Cet aménagement n'avait pas été contesté. Il s'agit de prolonger la route car elle se termine presque en chemin de campagne. Lorsque nous aurons les bâtiments construits par Alfred Muller ainsi que Kyphon, nous devrons aussi avoir des accès à la mesure des bâtiments qui se trouveront dans le secteur. Ce ne sera pas une autoroute, mais une route de 6 m. de largeur, où les voitures peuvent croiser, éventuellement aussi avec un camion. Pour 600'000 francs, on ne refait pas la route jusqu'à l'extrémité, à l'ouest. Il existe l'intention, dans un deuxième temps, de rejoindre la route de Puits-Godet et de faire une boucle. Pour l'instant il s'agit simplement d'aménager la route derrière ces immeubles, au nord. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir l'état de cette route. Elle était uniquement affectée à la desserte d'une entreprise agricole. Aujourd'hui, il y a une nécessité de refaire l'éclairage et la route, soit ce qui se fait d'habitude au niveau de l'assainissement.

A propos des transports publics, nous n'en sommes pas encore à définir leur cadence. Mais je vois bien qu'avec les développements qu'il y aura aussi avec les bâtiments Alfred Muller, il y aura certainement, et vous le savez, c'était dans le rapport de l'an dernier, une école internationale, avec des jeunes. Certainement que les cadences des bus sont insuffisantes avec le nombre d'enfants concentrés dans le secteur. Je m'interroge même de savoir si l'arrêt de bus, à la descente, est au bon niveau, par rapport au nombre d'emplois dans le secteur; mais c'est un élément qu'il s'agira d'examiner le moment venu, et nous restons attentifs à ce que les dessertes soient correctes. On ne nous a pas annoncé du travail de nuit chez Kyphon, mais s'il y en a, la nécessité est encore plus importante.

Voilà les grands éléments. Nous avons le regret de ne pas avoir pu insérer, dans ce rapport, tous les éléments liés à l'accueil de Kyphon, en particulier ce déplacement de câble électrique. Ce n'est pas dans nos habitudes et nous savons, et nous l'avons dit à la Commission financière, que nous bousculons le Conseil général dans ce dossier, mais il est impératif de pouvoir obtenir une décision aujourd'hui puisque, au niveau de la planification de la suite des travaux, au début mai il y a le dépôt de la demande de permis de construire et les démolitions qui interviendront assez rapidement pour juin et juillet afin de pouvoir commencer les travaux de construction. Le rythme est soutenu, il est inhabituel de pouvoir commencer un pareil chantier en six mois, mais

Séance de lundi 27 mars 2006

c'est ainsi que l'on travaille du côté de la promotion économique. Je voudrais également vous rappeler, à propos des investissements pour accompagner le développement des entreprises, que du côté de Philip Morris, nous avons aussi eu des investissements importants pour permettre la création d'emplois, en particulier le déplacement du terrain de football qui n'est pas un investissement négligeable. Le Conseil général a toujours compris les nécessités économiques et financières pour la Ville de disposer d'emplois et de retour fiscal sont importantes.

M. Philippe Ribaux reprend :

- Je dois réagir. La représentante du Conseil communal nous a parlé de cet argument que nous entendons souvent qui est celui de la rapidité des décisions économiques, souvent freinée par la lenteur du travail des institutions. En l'occurrence, ce ne sont pas les institutions qui sont ou ont été lentes, c'est le Conseil communal, en tous cas lent à impliquer le Législatif et ses organes dans cette affaire, compte tenu des délais très courts dont il disposait, à ce qu'il dit. Il a également été très certainement trop sûr de lui. Le rapport retiré en témoigne, mais ce fait la conduit, dans ce cas, non pas simplement à bousculer un peu les usages, mais à négliger l'aspect des contraintes législatives de tout ce dossier. Et nous devons, in fine, nous demander si le Conseil communal est actuellement véritablement en mesure de maîtriser des dossiers de ce type et plus particulièrement celui-là ou s'il n'est pas un peu dépassé dans ce genre de cas?

M. Blaise Horisberger ajoute :

- Pour ma part, je regrette quelques manifestations d'incompétence, que ce soit, et cela n'est pas encore tranché, de la part de l'architecte engagé par Kyphon et le Crédit suisse, soit par les services de l'administration communale puisque, ni l'un ni les autres ou, en définitive conjointement ils n'ont pas été capables d'identifier l'importance du câble haute tension et de son déplacement, ce qui est fort regrettable. Il semblerait que l'on confonde, à certains endroits, rapidité avec précipitation et il semblerait aussi que l'on nous croie, sous prétexte de promotion économique, prêts à accepter, les yeux fermés, tout et n'importe quoi. Je trouve cela vraiment regrettable. Je ne veux pas prolonger, mais en tous cas je tiens à dire que l'on nous demande, en particulier, et j'aimerais juste revenir sur notre dernière séance, au cours de laquelle, concernant le rapport sur les investissements aux Travaux publics, en ce qui nous concerne, nous avions clairement exprimé la demande de plus d'informations, d'informations complètes sur les différents objets qui nous étaient soumis

Séance de lundi 27 mars 2006

pour que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause. Je constate que, ce soir, on nous demande d'approuver un crédit de 600'000 francs sur la base d'une feuille de papier qui ne contient aucune explication et il s'agit pour moi de signer un chèque en blanc de 600'000 francs. Ce n'est pas à cela que je m'attends en tant que conseiller général. Nous avons eu les explications, en tous cas les membres de la Commission financière, qui paraissent suffisantes pour la demande de crédit de 900'000 francs, mais ce n'est pas pour autant que, à voir le résultat du vote de cette commission, que cette demande de crédit apparaisse largement acceptable et, par contre, mes collègues du Conseil général ont été largement moins bien informés. Ils n'ont, en particulier, pas reçus les plans qui nous ont été remis, ils ont reçu des explications, maintenant, de vive voix et cela me paraît, là aussi, largement regrettable pour que nous puissions prendre nos décisions en connaissance de cause et de manière tout à fait fondée.

Cela étant, comme mon collègue l'a affirmé au début de son intervention, en expliquant que nous prendrions une décision en fonction des informations fournies par le Conseil communal, nous vous demandons une brève suspension de séance, de façon à ce que nous puissions prendre notre décision et accorder notre position.

Mme Anne-Frédérique Grandchamp relève :

- Je trouve un peu dommage qu'on attende qu'une entreprise comme Kyphon s'installe pour s'inquiéter des accès avec les transports publics. Je suis opératrice en salle blanche, je travaille à Puits-Godet et pour faire Neuchâtel – Neuchâtel, non seulement on perd 45 minutes en bus, et on arrive en retard au travail. C'est donc bien gentil de parler de Baxter et de Kyphon, il y a d'autres entreprises et nous sommes très ennuyés, non seulement avec les horaires d'équipes car il n'y a pas d'accès en bus pour de tels horaires. Il y a des entreprises qui travaillent en 5 X 8 qui sont ennuyées aussi le week-end et pendant la nuit. Je crois donc qu'il faudrait aussi regarder, avant que Kyphon s'installe, ce genre de problème. Peut-être que, sur les 250 ou 300 personnes qui travaillent dans cette entreprise, beaucoup seraient prêts à utiliser les transports publics.

M. Didier Rochat déclare :

- En ce qui me concerne je n'ai pas de problème avec l'urgence ou la rapidité avec laquelle le Conseil communal présente un dossier, dans la mesure où effectivement il est un peu dépassé par les événements et

Séance de lundi 27 mars 2006

qu'il n'est pas le seul responsable de cela. En tant que membre de la Commission financière, j'ai effectivement eu l'occasion de voir les plans concernant les travaux de déplacement de ce câble électrique et c'est plutôt à ce niveau que, personnellement, je vois un problème. J'ai l'impression que les architectes jouent la solution de la facilité à vouloir imposer un certain nombre de frais supplémentaires à la Ville, au dernier moment, connaissant l'état de fait du terrain. Ce n'est pas quelque chose de nouveau que cette ligne traverse la parcelle. En plus, si on regarde les plans, la situation n'est pas si catastrophique que cela puisque ces câbles sont en bordure de terrain. Tout le monde n'a pas eu ces plans sous les yeux.

En ce qui me concerne, j'estime que la situation n'est pas aussi grave qu'elle nécessite une dépense de 900'000 et que je ne pourrai pas voter ce crédit. Je pense que les architectes peuvent être suffisamment créatifs et inventifs dans la manière dont ils créent des bâtiments pour tenir compte des contraintes du terrain, et je sais aussi que l'entreprise en question a déjà engagé le responsable de la promotion économique neuchâteloise et je pense qu'il y a de bonnes raisons qu'il reste bien à Neuchâtel.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice de la promotion économique, déclare :

- S'agissant des transports publics, nous avons pris note des difficultés rencontrées par le personnel dans les entreprises existantes. Nous y serons attentifs, également dans les instances des TN, mais il est vrai que le choix de Kyphon de venir à cet endroit était effectivement lié à la présence des transports publics sur le site. Ce n'est pas le même cas, par exemple, des terrains de Boudry, où il y a actuellement des difficultés d'accès en transports publics. Les cadences sont encore moins bonnes que celles que vous avez décrites.

Pour le câble électrique, peut-être y a-t-il eu des incompétences, peut-être que l'architecte a fait une erreur en sous-estimant l'importance de la ligne, les plans que nous lui avons donnés, où un câble électrique était mentionné. Il a pensé que c'était un câble comme on en rencontre partout. Il n'a pas imaginé qu'il s'agissait d'un câble haute tension. D'ailleurs il avait estimé le coût du déplacement et il n'a pas imaginé que les travaux étaient si compliqués pour le déplacer. Nous avons d'ailleurs eu le souci que ce câble continue son chemin, aussi sous les terrains à l'est, ceux d'Alfred Muller. Nous aurions donc retrouvé le même problème dans les terrains qui seront vendus à Alfred Muller, c'est-à-dire

Séance de lundi 27 mars 2006

un plan d'aménagement, sectoriel, qui souhaite une bonne utilisation du sol, 80 % d'utilisation possible car il y a une volonté de densifier. Parce que nous avons peu de terrain, c'est logique de densifier et le risque existait aussi d'avoir ce câble qui traverse le terrain. Ce n'est pas le cas, cela a été vérifié, pour la partie à l'est, il est sous la route. Les travaux que nous vous proposons de faire, tirer ce câble, le déplacer sous la route qui sera aménagée avec le crédit de 600'000 francs dont on parle tout à l'heure. Les travaux seront donc coordonnés. Il s'agit d'allonger le câble qui fait un parcours un peu plus long, par rapport à la station électrique située juste à côté.

Alors incomptence de nos ingénieurs, de ceux de Kyphon, allez savoir? Toujours est-il que nous ignorions cet élément au moment de l'adoption du rapport et je pense que nos ingénieurs ont toujours imaginé que ce câble, coulé dans du béton, ne bougerait pas et les ingénieurs de Kyphon ont toujours considéré que ce câble devait bouger, d'autant plus que nous vendons un terrain. Certains considèrent que 150 francs le mètre carré est faible, mais lorsque l'on achète un terrain, on est en droit de pouvoir exiger son utilisation complète, ce qui n'est pas le cas avec ce câble qui le traverse. Il y a aussi un élément lié aux rayons ionisants : Une Ordonnance fédérale interdit d'avoir du personnel qui travaille à proximité immédiate de tels rayons, pour la protection de la santé des travailleurs. C'est le cas ici. Il faut donc une distance suffisante entre le bâtiment et le câble électrique pour protéger le personnel et permettre cette excavation, vu la configuration du terrain.

Il y a effectivement un "plan B". Si Neuchâtel n'est pas retenu, il y a d'autres solutions en Suisse. Si nous ne pouvons pas avoir cette décision ce soir, nous garderons Swissgenetics et nous ferons un garde-meuble à Pierre-à-Bot. Nous ne pouvons pas imaginer de racheter cela pour 1,4 million de francs, sans vendre le terrain, alors que nous n'avons pas, dans notre manche, toute une série d'intéressés pour acheter ce terrain. Il faut savoir aussi que Kyphon a déjà investi 1 million de francs dans l'étude du projet qui est quasiment aboutie puisqu'elle sera déposée dans un mois. Ce n'est pas du chantage, c'est que les décisions se sont prises depuis le mois de janvier et il a fallu obtenir l'accord du SECO, celui du Conseil d'Etat, de Swissgenetics, du Conseil communal, sans parler de tous les problèmes liés aux permis de travail puisque Kyphon est déjà là et loue des locaux à Puits-Godet. Elle a déjà commencé son activité commerciale à Neuchâtel. Il y a une masse de choses à traiter. Vous pensez que nous sommes allés lentement, nous pensons qu'entre le mois de mi-février pour connaître la position de

Séance de lundi 27 mars 2006

Swissgenetics et mi-mars pour l'adoption du rapport, avec les études qui ont été menées, nous sommes allés aussi vite qu'il était possible.

Mme Amélie Blohm Gueissaz intervient :

- J'aimerais faire part de mon étonnement. Un terrain qui est prévu pour la promotion économique, comme tout l'endroit de Pierre-à-Bot, présente un tel handicap, une ligne à haute tension qu'il faut déplacer car si vous dites que l'on ne peut pas vendre ce terrain en l'état, ce problème surviendra un jour ou l'autre. C'est tout de même étonnant que ce terrain-là soit choisi comme terrain pour la promotion économique. N'y a-t-il donc aucun autre terrain que la Ville pourrait mettre à disposition de cette société? Si ce n'est pas le cas que fera-t-on si demain la société Kyphon 2 frappe à notre porte?

Mme Maria Angela Guyot souligne :

- L'équation selon laquelle un terrain rare est bon marché est difficile à comprendre, pourtant j'étais assez bonne en mathématiques... Rien ne nous renseigne, et le rapporteur de la Commission financière ne nous a pas donné davantage d'informations et les documents que mes collègues de cette commission m'ont remis ne nous renseignent pas davantage sur l'opportunité de déplacer cette construction du terrain qui coûterait bien moins cher que celle de déplacer ce câble. Enfin connaissant l'ordonnance sur la ionisation dont vous avez parlé, les deux mètres de déplacement n'y changeront rien du tout. Enfin, j'ai le sentiment que le Conseil communal essaie de faire porter le chapeau au Conseil général alors que ce dernier n'a pas toutes les indications métriques et toutes les analyses pour pouvoir se prononcer dans ce projet.

Mme Doris Angst déclare :

- Il semble que ce soit suite à l'erreur de plusieurs personnes que ce câble doit être déplacé. Pourquoi est-ce à la seule Ville de payer les frais? A-t-on négocié avec les autres fautifs ou responsables pour les partager?

Mme Françoise Jeanneret, Directrice de la promotion économique, déclare :

- Concernant les derniers terrains, le plan d'aménagement a classé ces terrains en zone d'activités. Ce plan a été adopté en 1998. Il y a d'autres

Séance de lundi 27 mars 2006

terrains en zone d'activités, mais ils ne sont pas propriété de la Ville. Ces terrains sont les derniers, propriété de la Ville. En général, en matière de promotion économique, et c'est là le rôle des communes, c'est d'équiper les terrains pour permettre de les vendre à des conditions avantageuses pour permettre l'accueil d'entreprises. La plupart des communes qui ont la possibilité de le faire le font. Si on pense à Marin, qui a aussi équipé tous les terrains au bord de l'autoroute pour permettre d'accueillir des entreprises et Marin est florissante puisqu'il y a plus d'emplois que d'habitants dans ce village. Mais, Marin a investi pour équiper ces terrains.

De notre côté, nous ne pouvions pas investir pour refaire la route, équiper le terrain, déplacer le câble électrique tant que Swissgenetics était là. Nous pensions qu'ils allaient rester jusqu'en 2016, même si, lors de visites antérieures, nous nous sommes bien rendu compte, sur le site, que ce vaste terrain était très mal occupé avec une quinzaine d'emplois de manutention. C'était dommage pour les derniers terrains de la Ville d'avoir ce genre d'emplois à Neuchâtel qui n'y ont plus leur place. Si ce terrain est dans cet état, c'est parce que nous l'avions remis en droit de superficie et nous n'en avions plus la maîtrise. Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir reprendre les bâtiments, d'entrer en négociation avec Swissgenetics, qui a fait vraiment un effort important car elle va vivre une période très difficile. Son bâtiment va être coupé en deux, il y aura un chantier durant un an. Elle accepte cette situation car elle pense que c'est dans l'intérêt général et dans celui de la Ville. Il y a donc aussi des entrepreneurs sensibles à l'essor économique de Neuchâtel. La société est aussi reconnaissante des conditions qui ont été faites depuis 1966. Il y a un lien entre cette société et la Ville et c'est pour cette raison qu'elle a accepté les désagréments et de mettre un terme plus rapide que prévu à ce droit de superficie.

L'erreur était de ne pas avoir détecté, avant, qu'il fallait déplacer ce câble et que nous aurions pu introduire cet élément dans le rapport. Nous avons su tardivement que ce câble devait être déplacé. L'erreur n'est donc pas de le déplacer, c'est de ne pas l'avoir su plus tôt.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, suspend la séance pour 10 minutes. A la reprise des travaux, **Mme Françoise Jeanneret**, Directrice de la promotion économique, précise :

- Je voudrais, une fois encore, rappeler que ce dossier ne dispose pas de "plan B" ou d'autres entreprises qui attendent la place de Kyphon. Dans ce dossier, beaucoup de partenaires ont fait un geste; l'Etat pour

Séance de lundi 27 mars 2006

financer la démolition des bâtiments. Je peux vous dire que dans la situation financière de l'Etat actuellement, ce n'était pas avec enthousiasme qu'il a pris cette décision, sachant qu'à Cressier ou à Boudry, on peut poser des bâtiments sans aucun problème, ni de démolition, ni de câble électrique, ni tous les problèmes que l'on rencontre à Pierre-à-Bot. Swissgenetics a fait un pas important. Nous allons leur couper, dans deux mois, leur bâtiment en deux. Elle va vivre dans un chantier pénible. Elle a accepté cet effort alors que cela n'entrant pas du tout dans sa stratégie. Elle a été compréhensive pour la deuxième fois puisque, lorsque nous avions vendu les terrains pour Quark, elle avait accepté de renoncer à la location de bâtiments qui, pour elle, était une source de revenus, aussi dans l'intérêt général de la Ville et permettre le développement dans le secteur.

Le dernier pas, qui compte aussi, c'est celui de la Ville. Nous l'avons dit, il y a eu une erreur d'appréciation sur ce câble électrique, mais si nous l'avions su, nous aurions proposé le crédit que nous vous demandons ce soir car il est tout à fait dans la norme de ce que nous avons fait dans d'autres dossiers. Rappelez-vous Philip Morris. Pour cette entreprise, nous avons fait des gestes à plusieurs reprises pour permettre le développement du site de Neuchâtel. Nous sommes donc parfaitement dans les normes avec les montants en cause. J'ajouterais que, sur les recettes fiscales, les sociétés qui bénéficient d'un allègement au niveau de l'impôt sur le bénéfice sont aussi celles qui paient le plus d'impôts parmi les entreprises de la ville. L'allègement va durer dix ans, mais, malgré cela, une société de pointe, qui produit des appareils à haute valeur ajoutée, génère des bénéfices importants. Après un certain temps et, malgré les allègements, nous pensons que grâce à l'imposition du capital, nous retrouverons le coût que nous mettons dans le déplacement de ce câble et cela m'a été encore suggéré, il est normal que des équipements aussi essentiels, pour la ville, c'est toute son alimentation, il est normal que des câbles de ce genre soient sur le domaine public et non sur le domaine privé. C'est une question de sécurité de l'approvisionnement. Je vous remercie de tenir compte de la nécessité, pour l'emploi dans cette ville, pour les jeunes qui sortent d'une formation de haut niveau, de pouvoir avoir des débouchés dans une société aussi innovante que Kyphon.

M. Philippe Loup déclare :

- je ne sais pas si je m'exprime comme président de la Commission financière ou président du groupe socialiste car les deux ont été de très mauvaise humeur. Je remercie le Conseil communal qui m'a aidé à

Séance de lundi 27 mars 2006

soigner ma Schizophrénie. Mais, il ne s'agit pas de voter sur de la mauvaise humeur, de voter par rapport à notre scène de ménage. C'est vrai qu'à la Commission financière, comme ce soir, bien des éléments sont encore en interrogation, manquent à ceux qui ne sont pas à la commission. Ils n'ont pas les plans, les tenants et les aboutissants des trois arrêtés. Mais ce que nous votons est bien plus important. C'est une partie de devenir économique de la ville, par rapport à la promotion économique et l'installation d'une entreprise. Bien sûr, il y a eu des manquements dans la communication. Bien sûr, les choses ont été d'une telle rapidité que les services de la Ville n'ont pas pu suivre, et ce n'est pas un grief que je leur fait car, certaines fois, cela va trop vite. Pourtant, il faut réagir, de façon à ne pas perdre une entreprise qui s'intéresse à venir ici.

Je vous rappelle que nous avons voté, plusieurs fois, par rapport à des projets qui sont là, qui étaient intéressants, mais nous avons fait des investissements financiers avec un retour, mais faut-il encore voir comment il sera ce retour. A-t-on beaucoup discuté sur le fait qu'en une fois, nous avons amorti les tribunes de la Maladière? Le projet nous a été présenté rapidement, un peu moins tout de même que celui d'aujourd'hui, mais nous y sommes allés car nous savions que c'était une chance à saisir pour cette ville. Il faut saisir les chances et il n'y en a pas 36'000. Nous prenons Philip Morris. Là aussi, nous avons voté un échange de terrain par rapport à un stade qui allait être fait là-haut, vous voyez où c'est... Nous l'avons voté cet échange de terrain et nous ne nous en sommes pas plus préoccupés que cela car nous savions que l'essentiel était que Philip Morris se développe et que ce développement participe à celui de la ville. C'est clair, c'est Philip Morris et cette entreprise est installée. Elle est là, elle paie des impôts.

La société qui vient maintenant, nous ne la connaissons pas. Nous savons qu'il y a une forte valeur ajoutée à ses produits et que cela peut générer, nous l'espérons, des emplois nombreux et aussi des rentrées fiscales. C'est un pari qui nous coûte au début, mais qui peut nous rapporter demain. Tandis que si nous disons non à cela parce que les formes n'ont pas été respectées comme il convient, que nous nous sentons frustrés, comme conseillers généraux, si c'est pour cela que nous votons non, je peux vous dire que ce n'est plus un pari, c'est un solde négatif et très durable. Pourquoi? On va moins dépenser que nous pensions aujourd'hui, mais l'image de la ville que deviendra-t-elle? Cette ville qui refuse un projet de la promotion économique parce qu'en définitive il y a d'autres choix pour cette société. On peut croire le Conseil communal qui nous le dit ou non, mais si, demain, nous avons

Séance de lundi 27 mars 2006

dans les journaux, l'annonce que cette société va ailleurs, en Ecosse ou en Irlande, comment pourrons-nous encore sortir et être fiers de la participation à la gestion de cette ville?

C'est de cela dont il s'agit et si nous votons avec les tripes, cela risque d'être très dangereux car l'image de la ville en prendra un coup pour de nombreuses années, que la promotion économique n'est pas seulement chargée de la faire dans cette ville, mais aussi dans le canton et que l'Etat a fait aussi un effort dans ce projet, il faut aussi un pari, aussi des dépenses et il espère bien entendu que ce sera prometteur d'emplois. Nous en voulons des emplois. Nous en perdons assez. Nous en avons assez perdu et ce n'est vraiment pas dans cette enceinte qu'il conviendrait que nous refusions la création de nouveau emplois et j'espère que vous serez tous à voter pour la création d'emplois et c'est de cela dont il s'agit et pas d'un formel qui ne nous a pas convenu.

M. Blaise Horisberger ajoute :

- Le groupe popvertssol est capable de compréhension et a le sens du compromis. Il était de mauvaise humeur et peu convaincu par le rapport et en particulier les différents éléments de l'arrêté. Néanmoins, par esprit de compromis, il votera cet arrêté. Le groupe popvertssol était de très mauvaise humeur d'être mis devant la nécessité d'accepter ou de refuser un chèque en blanc en ce qui concerne les aménagements routiers. Il l'avait déjà dit il y a 15 jours. Il constate que le Conseil communal n'en a pas tenu compte. Le groupe popvertssol reste donc de mauvaise humeur à propos de ce deuxième arrêté. Les membres du groupe auront donc la liberté d'exprimer ou non leur mauvaise humeur sur ce deuxième arrêté. En ce qui concerne le troisième arrêté, il nous paraît qu'il s'agit là plutôt d'un caprice de l'entreprise qui vient et de son architecte. Il nous apparaît que seule la vente d'une toute petite partie des parcelles en question est compromise par la présence de câble et son déplacement ne nous paraît, en l'occurrence, pas justifié et nous nous opposerons donc au crédit concernant le déplacement du câble haute tension.

M. Philippe Ribaux relève :

- Je l'ai dit lors de ma première intervention, les groupes radical et libéral, sur le fond, sont tout à fait favorables à l'implantation de la société Kyphon et pouvaient sans autre se rallier au premier rapport qui leur a été remis. Nous venons de rediscuter de la question et nous nous sommes mis d'accord pour accepter le premier projet présenté et

Séance de lundi 27 mars 2006

également les projets II et III qui nous ont été remis ce soir. Mais il faut le préciser, ce n'est pas par résignation que nous les acceptons. Ce n'est pas par esprit de compromis, mais c'est bien afin de ne pas mettre ce projet en danger, de ne pas prétéritier, de manière générale, les efforts de la promotion économique du Canton et c'est également pour assurer la crédibilité de notre ville en tant que partenaire.

Ce qui s'est passé ce soir n'est pas, comme l'a laissé entendre le porte-parole du groupe socialiste, une "chamaillerie", une scène de ménage. C'est tout de même plus important et nous espérons que le Conseil communal saura en tirer les enseignements qui s'imposent. En effet, l'urgence et les incertitudes ne suffisent pas tout à fait à justifier le cafouillage auquel ce rapport a donné lieu. Cela aurait dû et aurait pu être évité. Nous tenons que, à l'avenir, cela soit le cas.

Mme Maria Angela Guyot précise :

- Le groupe udc s'est entretenu concernant les discussions de ce soir. Il est clair que, sur le principe, la création d'emplois doit l'emporter puisque nous espérons que ce seront des personnes de cette région, hautement qualifiées, qui seront engagées dans la société Kyphon. Le procédé, relevé à plusieurs reprises, selon lequel on donne des informations à la dernière minute nous déplaît fortement et, outre la crédibilité de notre ville, c'est surtout celle et le fondement des institutions et de leur fonctionnement qui est en jeu. Pour ne pas prolonger le débat, le groupe udc acceptera le projet I, le projet II et laisse la liberté de vote pour le projet III à propos duquel il nous semble ne pas avoir reçu toutes les informations nécessaires pour fonder notre position.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet les trois arrêtés au vote de l'assemblée. L'arrêté **no I est adopté par 36 voix sans opposition**. Le projet d'arrêté **no II est adopté par 36 voix sans opposition**. Quant au projet d'arrêté **no III, il est accepté par 23 voix contre 6**.

Séance de lundi 27 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 7 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

**Arrêté
concernant la reprise anticipée du droit de superficie des
immeubles sis Pierre-à-Bot 99 et de la vente de deux parcelles de
terrain à Pierre-à-Bot Dessous pour l'implantation de la société
Kyphon Sàrl
(Du 27 mars 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à reprendre le droit de superficie immatriculé article 14'576 d'une surface de 5'541 m² du cadastre de Neuchâtel, échéant le 31 décembre 2016, contre paiement d'une indemnité de 1'365'000 francs, à laquelle s'ajoutent les lods et les frais liés à cette opération immobilière.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à vendre au Crédit Suisse, au prix de 150 francs le m², les terrains colloqués en zone d'activités formant les parcelles 14'541 et 14'576 du cadastre de Neuchâtel, respectivement de 1'827 m² et de 5'541 m².

Art. 3.- Le Crédit Suisse dispose d'un délai échéant le 31 mars 2007 pour confirmer ou retirer son offre d'achat.

Art. 4.- Si les travaux de construction du bâtiment projeté par Kyphon Sàrl ne sont pas en cours de réalisation au 31 mars 2008, la Commune dispose à compter de cette date, d'un délai de 3 ans pour racheter à l'investisseur les terrains au prix de 150 francs le m². A l'échéance du délai précité, la Commune peut y renoncer à la condition que l'investisseur réalise le projet dans un délai d'un an.

Art. 5.- L'investisseur accorde à la Commune un droit de préemption d'une durée de 25 ans au prix de 150 francs le m² dans l'hypothèse où il souhaiterait revendre tout ou partie des parcelles qu'il aura acquises.

Séance de lundi 27 mars 2006

Art. 6.- Tous les frais relatifs à la démolition des bâtiments sur les parcelles 14541 et 14576, de même que le rétablissement des introductions d'eau d'électricité et de gaz ainsi que les frais de transactions liés à cette opération, tels que notaire, inscription au Registre foncier, impôts, gains immobiliers, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 27 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire,

Jean-Charles Authier

Frédéric Guyot

Séance de lundi 27 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

Arrêté

concernant une demande de crédit pour la réalisation de la première étape du prolongement et de l'élargissement de la voie publique à Pierre-à-Bot Dessous

(Du 27 mars 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 600'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation de la première étape d'élargissement et de prolongement de la voie publique en vue de l'amélioration de la desserte et de l'équipement des parcelles situées à Pierre-à-Bot Dessous.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement annuel de 2% pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 27 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 27 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 23 voix contre 6

**Arrêté
concernant une demande de crédit pour le déplacement du câble
haute tension traversant le nord de la parcelle 14576
(Du 27 mars 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 900'000 francs est accordé au Conseil communal pour le déplacement du câble haute tension traversant le nord de la parcelle 14576.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement annuel de 2,5% pris en charge par la Section des Services industriels.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 27 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 27 mars 2006

**2
06-002**

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du plan d'alignement no 85 "Quartier des Fahys", ainsi que la modification des limites de l'article no 9554 du cadastre de Neuchâtel et du domaine public

(Du 15 février 2006)

Séance de lundi 27 mars 2006

Mme Nathalie Steullet Wintgens, rapporteure de la Commission du plan d'alignement, déclare :

- La Commission du plan d'alignement s'est réunie le 16 mars en présence de M. Thiébaud, chef du Service de l'aménagement urbain, de M. Bénacloche, ingénieur communal, de Mme Garbani et de M. Sandoz. Le projet nous a clairement été présenté par M. Thiébaud. Nos questions portaient principalement sur le souci de maintenir la fluidité du trafic sur la rue des Fahys, ainsi que sur la sécurité des usagers. Les modifications parcellaires, la desserte prévue pour le lotissement et son éventuel prolongement jusqu'au chemin des Liserons nous ont également préoccupés. Toutes nos questions ayant trouvé réponses satisfaisantes, le projet d'arrêté a été préavisé favorablement par les membres présents, à l'unanimité.

M. Daniel Domjan, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Les groupes libéral et radical ont lu avec attention le rapport. Le quartier des Fahys, dans cette région concernée par le plan de quartier, présente un déficit important d'accessibilité pour les véhicules motorisés aux différentes parcelles. Il en est de même pour les places de stationnement. Par la modification de l'article 9554 du cadastre et du domaine public, nous permettons la création d'une voie de communication intermédiaire entre la rue de l'Orée et la rue des Fahys. De plus, nous favorisons la construction de plus de 60 logements dans une parcelle actuellement en friche. Relevons également l'accessibilité à un espace vert aménagé ainsi que l'accès à la petite forêt. Ces raisons ne peuvent qu'argumenter positivement la demande de modification que nos deux groupes accepteront à l'unanimité.

Quant à la modification du plan d'alignement, nous pouvons également y souscrire dans le même esprit. Par la modification, nous permettons la réalisation d'un alignement prévu depuis bien des années déjà. Nous avons deux questions. L'alignement avec la création d'un trottoir au nord de la rue donnera-t-il aux usagers des garages existants suffisamment de place pour manœuvrer, sans perturber le trafic de la rue? L'arrivée sur la rue des Fahys de la nouvelle desserte sera-t-elle suffisamment sécurisée, malgré la proximité d'une présélection et des arrêts de bus proches? Les groupes libéral et radical accepteront l'arrêté à l'unanimité. Quant au deuxième arrêté déposé sur nos bureaux de soir et qui reflète la même problématique que le dossier précédent par le renvoi du rapport précédent, cet argent pour nécessaire à la création d'une première étape, les deux groupes l'accepteront à l'unanimité.

Séance de lundi 27 mars 2006

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc soutiendra ce rapport. Nous soutiendrons ce projet car les projections liées à la modification vont apparemment dans le bon sens. Nous sommes en effet convaincus que de futurs logements de qualité proches des commerces, écoles et transports publics, seront un atout pour l'établissement de familles et répondra donc à la demande actuelle en matière de logements, sans compter que cela permettra aussi de mettre un peu de modernité dans une zone où certains objets immobiliers sont vétustes. Cette modification va donc dans le bon sens, elle permettra aussi de valoriser un terrain partiellement équipé, selon les critères actuels. Au sujet de l'arrêté dont il a été fait mention juste auparavant, nous le soutiendrons également.

Mme Marie-France Joly, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste à pris connaissance du rapport du Conseil communal et le remercie. Les modifications proposées permettront le réaménagement bienvenu de cette zone. En effet, outre la réalisation de logements et l'amélioration de la sécurité des piétons par la construction d'un trottoir au nord de la route, un espace public sera créé au bénéfice des habitants de ce quartier. En conclusion, au vu du préavis positif de la Commission du plan d'aménagement, de l'accord des instances cantonales et du bien fondé de ce rapport le groupe socialiste acceptera le projet d'arrêté no I. Quant à l'arrêté no II, portant sur un montant de 250'000 francs, le groupe socialiste le votera également. Il aimerait recevoir du Conseil communal l'assurance que cet aménagement sera réduit aux nécessités imposées par la sécurité, notamment des usagers de la route et précisément des vélos et piétons puisque nous sommes proches d'un grand collège.

M. Bernard Junod, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol approuvera le rapport du Conseil communal. Nous nous réjouissons en particulier de voir de nouveaux logements remplacer un espace longtemps dédié à la promotion de la voiture. On peut même se demander, étant donné la pénurie de logements qu'a connu la ville ces dernières années, pourquoi ce projet n'a pas vu le jour plus tôt? Autre motif de satisfaction et nous en remercions le Conseil communal, nous voyons dans ce rapport, et par anticipation, un premier pas dans la direction de la motion demandant la révision des plans d'alignement. Il serait effectivement aberrant de construire une desserte

Séance de lundi 27 mars 2006

ayant le gabarit d'une rue principale, ainsi que le prévoyait l'ancien plan d'alignement, même dans la perspective d'un prolongement jusqu'au chemin des Liserons. Ce qui a été fait dans le cadre de ce plan de quartier nous paraît démontrer la nécessité de vérifier l'adéquation des plans d'alignement avec le plan d'aménagement, avant que des projets soient élaborés ou trop avancés. En effet, en cas de litige, le plan d'alignement fait force de loi. Quelques questions enfin : au sujet du projet immobilier prêt à démarrer, s'agit-il de logements haut de gamme, de logements à loyer modéré ou encore de logements mixtes? Concernant l'aménagement de quartier, a-t-on envisagé la possibilité d'un quartier sans voiture, donc sans besoin de desserte, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes?

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Je remercie les groupes de l'accueil favorable fait à ce projet de rapport et aux deux projets d'arrêtés. Je vous remercie particulièrement car il s'agit d'un excellent exemple de collaboration entre des propriétaires privés et la Ville. Pourquoi n'avons-nous pas initié ce plan de quartier antérieurement? Parce qu'il était nécessaire qu'un propriétaire privé, en l'espèce le propriétaire de la plus grande parcelle, initie un projet de construction et c'est la raison pour laquelle on vous propose aujourd'hui une modification du plan d'alignement.

Je vous remercie également parce que le Conseil communal vous a entendu. Je tiens à le préciser ce soir, lorsque le Conseil communal a retiré le 13 mars son rapport sur le programme d'interventions sur le domaine public, il a bien entendu que vous souhaitiez, notamment s'agissant du chapitre plan d'alignement, un détail des projets en cours et il nous apparaît que ce rapport vous donne beaucoup de détails, voire trop, mais en tous cas vous renseigne de manière complète sur le plan de quartier et sur les intentions, même celles à futur puisque nous vous parlons déjà de la deuxième étape de la réalisation du plan de quartier.

Concernant la sécurisation de l'accessibilité, il est manifeste, en lisant le rapport que cela va être un plus avec la modification de la largeur du plan d'alignement de 15 à 12 mètres. Nous l'avons relevé, lors de la séance de la commission, cela permettra une meilleure visibilité, mais aussi, je tiens à le souligner ici, le principe de l'aménagement routier a été avalisé par le Service cantonal des ponts et chaussées. Il n'y aura pas de dispositions particulières, excepté le fait que ce sera en zone 30 Km/h et que nous allons évidemment nous assurer des bonnes conditions de visibilité. L'accès direct à la rue des Fahys sera

Séance de lundi 27 mars 2006

uniquement possible pour les secteur 2 et 5. Au moment du développement du secteur 3, il y aura une augmentation du nombre de places de parc et donc des mouvements également. Il n'y aura donc pas d'accès direct à la rue des Fahys. Il y aura un accès direct à la desserte.

A propos du type de logement, il n'y a aucune base légale, nous ne pouvons donc pas imposer à un propriétaire privé l'élaboration du type des logements, mais la Commission d'urbanisme sera évidemment consultée lorsque le permis de construire ou la demande de sanction préalable sera déposée. La Commission d'urbanisme va se pencher sur l'implantation et la volumétrie des bâtiments et nous pourrons vous renseigner de manière plus détaillée sur le nombre et le type de logements lorsque nous serons saisis de la demande du permis de construire. Après discussion avec l'investisseur qui a été à la base du plan de quartier, il s'agira certainement de logements de standing moyen à faible, de 3,5 à 4,5 pièces.

Pourquoi n'a-t-on pas envisagé un quartier sans voitures? Je l'ai relevé il s'agira d'une zone 30 Km/h. Cela relève d'aspects légaux et de l'application de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui nous oblige d'équiper cette zone d'urbanisation en voie d'accès. A moins de trouver des locataires dont aucun d'entre eux ne bénéficie d'un véhicule automobile et qui prennent l'engagement à long terme de ne pas en acquérir, nous ne pouvons pas faire de ce quartier une zone sans voitures. Il va sans dire qu'il est aussi nécessaire que les services de voirie, mais aussi les services sanitaires puissent y avoir accès. Autre argument, par surabondance des moyens, faire du quartier des Fahys un quartier qui n'est pas, à l'heure actuelle en tous cas, le quartier le plus agréable de la ville, un quartier sans voitures prétérirait les chances de succès de l'investisseur. S'agissant des vélos et des piétons, nous n'avons pas prévu de piste cyclables à cet endroit puisque c'est une zone 30 km/h.

S'agissant de l'arrêté no II que vous avez trouvé sur vos bureaux, je tiens à préciser que le Conseil communal a adopté ce rapport le 13 mars au matin et que le Conseil communal a retiré le rapport sur le domaine public le 13 mars au soir, raison pour laquelle il y a eu, ici, un "couac" de procédure dont nous nous excusons.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet les deux arrêtés au vote du Conseil général.
L'arrêté no I est adopté par 36 voix sans opposition. Quant au projet d'arrêté no II, il est voté par 36 voix sans opposition.

Séance de lundi 27 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

**Arrêté
concernant la modification du plan d'alignement n° 85 "Quartier des Fahys",
ainsi que la modification des limites de l'article n° 9554 du cadastre de
Neuchâtel et du domaine public
(Du 27 mars 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier. – Le plan d'alignement n° 85 "Quartier des Fahys", sanctionné par le Conseil d'Etat le 17 mars 1970, est modifié selon les plans annexés au présent arrêté. Il vaut plan routier concernant la nouvelle desserte.

Art. 2. – La modification du plan d'alignement, préavisée par le Département de la gestion du territoire, est soumise au référendum facultatif.

Elle entre en vigueur après mise à l'enquête publique, approbation et sanction par le Conseil d'Etat à la date de publication de cette dernière dans la feuille officielle cantonale.

Art. 3. – La modification des limites de l'article n° 9554 du cadastre de Neuchâtel, propriété de la Ville de Neuchâtel, ainsi que du domaine public, est ordonnée selon le plan annexé au présent arrêté.

Art. 4. – La modification des limites est soumise au référendum facultatif.

Elle est effective après mise à l'enquête publique du plan de mutation, approbation du Conseil d'Etat et inscription au Registre foncier.

Art. 5. – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 27 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 27 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

**Arrêté
concernant une demande de crédit pour l'application de la première
étape du plan d'alignement no 85 "Quartier des Fahys".
(Du 27 mars 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 250'000 francs est accordé au Conseil communal pour le financement de la participation de la Ville de Neuchâtel à l'application de la première étape du plan d'alignement no 85 "Quartier des Fahys", sur la rue des Fahys.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement annuel de 2% pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 27 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

**3
06-601**

**Interpellation de Mme Amélie Blohm
Gueissaz et M. Philippe Ribaux concernant
la brochure « Information à la population »
qui était jointe au matériel de vote pour la
votation communale du 2 avril 2006**

(déposée le 24 mars 2006)

L'urgence ayant été acceptée en début de séance, par 29 voix contre 1,
Mme Amélie Blohm Gueissaz, déclare :

- En recevant la brochure d'information pour la votation du 2 avril, les citoyens ont pu constater avec surprise son aspect luxueux sur papier glacé et en quatre couleurs. Ni la Chancellerie d'Etat, ni la Chancellerie fédérale ne nous ont habitués à une telle apparence luxueuse. Je vous montre deux rapports publiés l'an dernier, l'un de la Confédération, l'autre du Canton. Ils sont donc un peu plus "discrets". Sachant que le sujet porte sur une éventuelle augmentation des impôts due à la dégradation des finances de la commune et aux effets de la récession, la fortune nette qui est presque épuisée, l'invitation était d'autant plus grande.

Après avoir jeté un premier coup d'œil sur la brochure, nous avons l'impression que le Conseil communal explique son opinion sur 11 pages, en multicolore, tandis que le comité référendaire a dû se contenter de deux pages, dans une écriture plus petite que le reste du texte, et noyée au milieu de la brochure, sur les pages 12 et 13, et ceci

Séance de lundi 27 mars 2006

en noir et blanc. A la recherche d'une loi qui règle les modalités de ce genre de brochures d'information, la Chancellerie cantonale nous a indiqué la loi sur les droits politiques qui dit, dans son article 126 : "Le Conseil d'Etat assure à l'acte soumis au vote populaire une publicité objective suffisante. L'avis du comité référendaire doit être exposé". En même temps, nous apprenons que le Conseil communal ne prend pas toute cette place pour lui, mais qu'il y a aussi une partie neutre dans ce document. Il faut donc appeler la Chancellerie pour se rendre compte qu'il y a trois parties dans la brochure. Il y a l'avis du Conseil communal, la partie d'information qui devrait être neutre et l'avis du comité référendaire.

Je peux vous dire qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas identifié la partie neutre d'information comme telle, d'autant plus qu'elle comprend des prises de position du Conseil communal. Il y a plusieurs prises de position du Conseil communal où il est dit qu'une hausse d'impôts est incontournable. Pourquoi le comité référendaire n'a pas été rendu attentif au fait qu'il pouvait, lui aussi, bénéficier d'une publicité en couleur? Pourquoi l'avis du Conseil communal figure-t-il sur les deux pages de couverture, devant et derrière, ainsi que sur les deux premières pages du texte? Même un "laïque" en publicité sait que ces emplacements valent beaucoup plus que les pages 12 et 13. Il suffit de consulter les prix des publicités dans un journal. Nous déplorons que cette brochure d'information ne respecte pas une publicité objective suffisante et l'opinion des Autorités communales est nettement avantage.

En ce qui concerne le coût de la brochure, il semble que la facture s'est élevée à 9'000 francs pour 28'000 exemplaires, plus 4'000 francs pour le graphisme. D'habitude, les gens font l'expérience qu'une impression sur papier glacé est plus chère que sur papier normal et que la couleur représente un coût supplémentaire. Il est aussi dommage de ne pas utiliser du papier recyclé car, après quelques jours, les 28'000 exemplaires vont tous finir à la poubelle. A nos yeux, il est déplacé que cette brochure d'information dégage un aspect de luxe, quel que soit son prix pour informer sur la situation morose de la Ville.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- L'interpellatrice pose trois questions. Le coût, l'information de l'Autorité exécutive et le respect de la législation en la matière et la place laissée au comité référendaire dans la brochure.

Séance de lundi 27 mars 2006

Le Conseil communal travaille depuis pas mal de temps à faire mieux avec moins. Les présidents de groupes ont reçu les coûts concernant cette brochure. Effectivement le prix a été de 8'965 francs, l'édition. Lorsque nous avons eu connaissance de l'aboutissement du référendum, nous avons évalué le budget pour toute l'opération. Ce budget s'élève à 41'000 francs. Dans le cadre de ce budget, un montant de 13'000 francs était prévu pour l'édition de la plaquette puisque nous avons une certaine expérience en matière de référendum. D'ailleurs, dans la lettre adressée à M. Péquignot, et dont les présidents de groupes ont reçu copie, nous mentionnons tous les éléments liés à cette édition. Il ne s'agit pas de papier glacé. Vous l'avez peut-être appris, il s'agit d'un papier demi-mat extra blanc. C'est un papier qui contient 50 % de vieux papier. C'est donc un papier écologique et c'est le papier qui était le plus adéquat pour une impression couleur.

D'autre part, nous avons atteint un coût par exemplaire inférieur à celui des brochures pour les deux dernières votations. L'une avait été faite à l'interne, au niveau de l'Economat et nous étions arrivé à 43 centimes par exemplaire et l'autre, s'agissant des Jeunes-Rives, l'édition avait coûté 50 centimes par exemplaire. Aujourd'hui, nous sommes à 32 centimes. Nous avons donc réussi, avec une qualité que nous considérons comme assez bonne, sans luxe, à faire moins cher que les deux dernières votations. Il est vrai qu'il y a le graphisme en plus, mais il est aussi en plus pour les autres éditions, dans la mesure où nous avons développé, depuis 2004, une image graphique de la Ville et tous les documents externes officiels utilisent cette image. Vous le savez bien, le site Internet, le journal de la Ville et tout le papier à lettre sont ainsi. Il n'a donc pas fallu concevoir toute la ligne graphique de cette brochure puisqu'elle avait déjà été développée en 2004.

S'agissant du devoir d'information, il y a toute une série de règles. La loi sur les droits politiques précise le cadre dans lequel les Autorités doivent agir en cas d'information à la population. Cette loi s'applique, par analogie, aux communes dans la mesure où nous n'avons pas de dispositions particulières sur cette question. L'Autorité doit donner une information objective et suffisante. L'avis du comité référendaire doit être exposé. Objectivité ne signifie pas neutralité. L'objectivité concerne la portée de l'objet soumis en votation. Cela ne signifie pas que l'Autorité doit rester neutre dans le cadre de l'information qu'elle donne et, d'autre part, les investissements ne doivent pas être disproportionnés. Nous l'avons vu, ils ne le sont pas puisqu'ils sont inférieurs à ceux consentis pour les dernières votations.

Séance de lundi 27 mars 2006

L'Autorité doit garantir la libre formation de l'opinion et de la volonté politique, c'est-à-dire que pour garantir cette libre formation de l'opinion, elle doit respecter quatre principes : la continuité, la transparence, l'objectivité et la proportionnalité. La continuité signifie qu'elle doit très vite donner les informations pour que les électrices et électeurs aient un temps suffisant pour se former une opinion. Toutes les informations importantes doivent donc être connues très rapidement afin que la campagne puisse avoir lieu. Pour l'objectivité, il doit y avoir une neutralité, mais l'Autorité doit être active dans l'information qu'elle donne et elle doit défendre clairement son point de vue. Je ne vais pas allonger, mais le Conseil communal considère que, dans le cadre de cette brochure d'information effectivement, tous les critères fixés par la loi et la jurisprudence en la matière, puisque ce n'est pas la première fois qu'il y a des questions au sujet de la position d'une autorité exécutive, à tous les niveaux, il nous apparaît donc que tous ces éléments ont été parfaitement respectés dans la brochure remise à la population de la ville.

Quant à la place laissée au comité référendaire, nous nous sommes inspirés de la pratique fédérale en la matière. Cette pratique propose une page par objet au comité pour environ dix pages de l'Autorité, du Conseil fédéral en l'occurrence. Dans les proportions, nous sommes plus larges que la place laissée par le Conseil fédéral à des comités référendaires. Du reste, s'il y a plusieurs comités pour un même objet, l'Autorité peut mettre la position de tous les comités dans la même position, c'est ce qui ressort de la pratique de l'administration fédérale.

Les informations qui ont été données au comité référendaire, s'agissant des deux pages qui lui ont été réservées, c'était de mettre 5'000 signes au maximum, basés sur une police de caractère Arial 14 puisque les représentants du comité référendaire étaient informés qu'il y aurait ensuite une réduction en format A5. Le comité a fait le choix d'utiliser au maximum la capacité offerte, car on peut aussi écrire trois mots ou utiliser les 5'000 signes. Il a décidé d'utiliser le maximum de la place offerte et nous nous sommes contentés de corriger les quelques fautes de frappe ou d'orthographe qui apparaissaient dans le texte et nous avons soumis, à un représentant du comité, le texte définitif pour avoir son avis. Effectivement, c'est écrit assez petit, dans la mesure où un texte assez long a été rédigé par le comité en fonction des critères pré-définis. Le représentant de ce comité a accepté le texte tel qu'il apparaissait dans la brochure.

Séance de lundi 27 mars 2006

En conclusion, le Conseil communal considère qu'il a respecté la législation en la matière, qu'il a aussi défendu son point de vue, comme on l'attend d'une autorité exécutive et que les coûts n'ont pas été disproportionnés, je dirai bien au contraire, par rapport à cette votation.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que l'ouverture de la discussion n'est pas demandée. Dès lors, il demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite :

Mme Amélie Blohm Gueissaz, répond :

- Non !

La séance est levée à 22 h 02

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur, Le président, Le secrétaire,

Rémy Voirol Jean-Charles Authier Frédéric Guyot